

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Les premiers papillons de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) ont été capturés la semaine dernière au sud des Alpes (photo: Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona). Par contre, aucune capture n'a encore été signalée au nord des Alpes.



Photo 2: Deux espèces de ravageurs ont été collées par ce piège englué à phéromone: aux trois mâles de la noctuelle *Autographa gamma*, s'est ajouté un charançon de la betterave (*Lixus juncii*, cercle brun), piégé au hasard de ses déplacements (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 3: Dans la région de Baden (AG), notre piège à phéromones a capturé un premier papillon de noctuelle potagère (*Lacanobia oleracea*). Le papillon de cette espèce est le plus souvent de couleur brun rouille avec une tache jaune rougeâtre arrondie sur les ailes antérieures (photo: Agroscope).



Photo 4: Œufs d'une noctuelle (Noctuidae), alignés sur une feuille de carotte (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur). La configuration de la ponte n'est pas un critère fiable d'identification de l'espèce en cause. L'incertitude vient également de la variabilité régionale des infestations. Actuellement, on signale un vol d'importance modérée de la noctuelle gamma (*Autographa gamma*), et un vol moyennement dense de la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*).



Photo 5: Lors du contrôle en champs de ce lundi, on a découvert quelques individus isolés de chenilles de noctuelles (Noctuidae) presque matures sur bettes à côtes. Il arrive que l'on se trouve en présence d'espèces de noctuelles qui ne sont pas connues comme ravageuses classiques des cultures maraîchères. C'est par exemple le cas de *Orthosia* sp., *Antitype chi*, parmi d'autres (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 6: Dans nos cages d'élevage, la génération hivernante de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) a commencé à pondre. Dans les zones menacées, il convient donc de surveiller avec la plus grande attention les cultures, en particulier celles de légumes fruits sous abris (photo du 18 mai 2026 par Agroscope).



Photo 7: Mouche des légumes (*Delia* sp., cercle blanc) sur une feuille de chou à l'épiderme abîmé par le grésil (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein). La forte activité de vol des mouches des semis et du haricot (*Delia platura*, *Delia florilega*) ne faiblit pas.



Photo 8: De couleur orange et noire, les adultes de la tenthrède de la rave (*Athalia rosae*) sont attirés prioritairement par les brassicacées à feuilles non cireuses, comme le radis long et le chou de Chine, ou encore le pak-choi (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 9: Sur tout le Plateau, on signale un renforcement de l'activité de vol de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*). C'est pourquoi, dans les cultures de brassicacées, ce ravageur focalise actuellement l'attention (photo: Agroscope).



Photo 10: Les attaques du mildiou des crucifères (*Hyaloperonospora parasitica*) se multiplient actuellement sur le feuillage des brocolis et des colraves (photo: Agroscope).



Photo 11: Cicatrices alignées des piqûres de nutrition du charançon de l'oignon (*Ceutorhynchus suturalis*) sur la feuille d'une plante d'oignon (flèche sur la photo de Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 12: Dans les cantons de Fribourg et de Zürich, on signale de plus en plus d'observations de pontes du charançon de l'oignon, en cultures d'oignons et de ciboulette. Dans les zones menacées, il faut donc contrôler les cultures (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux et photo : Agroscope).



Photo 13: On signale actuellement la présence du charançon de la betterave (*Lixus juncii*) dans certaines zones bernoises et fribourgeoises de l'ouest du Plateau, ainsi que dans le canton d'Argovie. Il est recommandé de contrôler les cultures de betterave à salade et de bettes à côtes (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 14: Ce lundi, on a découvert les premiers pucerons des cucurbitacées (*Aphis gossypii*) sur des poivrons sous abri (photo: Agroscope). Cette espèce peut aussi occasionner d'importants dégâts aux concombres de serre, très sujets aux déformations foliaires. Il est vivement recommandé de contrôler les cultures.

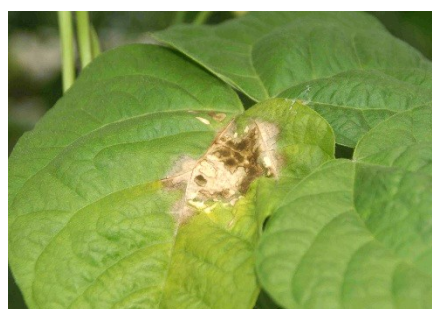


Photo 15: Les atteintes de pourriture grise (causée par *Botrytis cinerea*) progressent sur le feuillage des cultures vigoureuses de haricots à rames sous tunnel. Il faut craindre des attaques de champignons parasites secondaires, par exemple du genre *Cladosporium* (ou autres) (photo: Agroscope).



Photo 16: Colonie du puceron noir de la fève à la face inférieure d'une feuille de bête à tondre (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).

Progression des infestations de pucerons noirs de la fève dans les cultures de chénopodiacées

Lors du contrôle des cultures de lundi, on a observé en Suisse orientale ainsi que dans le canton d'Argovie des colonies de pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) dans des cultures de chénopodiacées, comme les betteraves à salade et les bettes à tondre. Les attaques ne se limitaient pas aux feuilles âgées, mais se concentraient souvent dans le cœur des plantes. Il peut en résulter un rabougrissement général, ainsi qu'un affaiblissement chez les jeunes plantes. En plus des chénopodiacées, les cultures de fabacées et d'apiacées sont parmi les cibles principales d'attaques du puceron noir de la fève.

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures **d'apiacées, de chénopodiacées et de fabacées**, utiliser de préférence des insecticides ménageant les coccinelles et les autres auxiliaires. Par exemple, le pirimicarbe (Pirimicarbe 50 WG, Pirimicarb, Pirimor) dans les cultures de céleris pommes, de haricots et de betteraves à salade, avec un délai d'attente d'une semaine, ainsi que dans les cultures de bettes à côtes avec un délai de 2 semaines. En outre, est autorisé le spirotétramate (Movento SC ; délai d'utilisation : 30.06.2027) dans les cultures de fenouil et de céleri-branche (délai d'attente 1 semaine), dans les cultures de haricots non écosés (délai d'attente 2 semaines), et dans les cultures de céleris pommes de plein champ (délai d'attente 3 semaines). Dans les cultures de fenouil on peut utiliser l'azadirachtine (divers produits, **BiO**) avec un délai d'attente de 2 semaines.



Photo 17 : Plages jaunies à bords anguleux, typiques du mildiou, à la face supérieure des folioles d'une plante de pois (photo: Agroscope).

Expansion du mildiou dans les cultures de pois

Lors de nos contrôles dans les cultures dans la région de Baden (AG), nous avons fréquemment détecté des symptômes d'attaque du mildiou du pois (*Peronospora viciae* f.sp. *psii*) sur pois mangetout et pois fourrager. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre le mildiou (*Peronospora viciae* f.sp. *psii*) sur **pois à écosser et pois de conserve**, on peut utiliser azoxystrobine (divers produits, délai d'attente 2 semaines), mandipropamide (Revus, délai d'attente 2 semaines) et azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente 1 semaine).

Sur les **pois spéciaux avec cosses et les pois mangetout**, est autorisée une application de cymoxanil (Cymoxanil WG ; temporairement autorisé jusqu'au 30 novembre 2026), avec un délai d'attente de 2 semaines. De plus, on peut utiliser azoxystrobine (Amistar, Ortiva ; délai d'attente 2 semaines).

BiO : Contre le mildiou sur les pois spéciaux avec cosses et les pois mangetout, on peut utiliser cuivre sous forme d'oxychlorure (Oxykupfer 35 WG, délai d'attente 3 semaines).



Photo 18: Développement ectoparasite blanc poudreux, typique de l'oïdium, à l'étage foliaire inférieur d'une plante de courgette (photo du 18 mai 2026 par Agroscope).

Apparition de l'oïdium sur les cucurbitacées sous abris

L'oïdium des cucurbitacées (*Sphaerotheca fuliginea*, *Erysiphe cichoracearum*) est généralement considéré comme un "champignon de beau temps", dont la croissance et la sporulation (formation et libération des spores) sont favorisées par des conditions atmosphériques sèches. Cependant, au départ du processus d'infection, une hygrométrie élevée favorise la germination des spores. Sur les courgettes en phase de croissance vigoureuse, l'attaque débute typiquement dans les étages inférieurs du feuillage où la lumière pénètre peu.

Pour lutter contre l'oïdium **dans les cultures de courgettes et de concombres sous abri** en forte croissance il convient d'utiliser de préférence des substances actives systémiques, tels les inhibiteurs de la synthèse des stérols (SSH): p. ex. penconazole (Topas, Topas Vino) avec un délai d'attente de 3 jours. Les produits combinés de fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou de difénoconazole + cyflufenamide (Cydeli Top) et les strobilurines krésoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) ou trifloxystrobine (Flint, Tega), ainsi que fluopyrame (Moon Privilege) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours. Est également autorisée la substance active COS-OGA (Auralis, FytoSave).

Contre l'oïdium en **courgettes sous abris**, on peut également utiliser difénoconazole (divers produits, délai d'attente : 3 jours) ou boscalid + pyraclostrobine (Signum) avec un délai d'attente d'un jour.

Contre l'oïdium sur **concombres sous serre**, on peut utiliser : azoxystrobine (divers produits), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) ou l'huile d'orange (Prev-AM) avec un délai d'attente de 3 jours.

BiO: Pour lutter contre l'oïdium **sur courgettes et sur concombres sous abris** en cultures bio, on peut appliquer avec un délai d'attente de 3 jours : de l'huile de fenouil *Oleum foeniculi* (BIOHOP FungiCUR, Fenicur, effet partiel), ou du soufre (divers produits). Toutefois, afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, on s'abstiendra d'utiliser du soufre par températures élevées ou, à l'inverse, en-dessous de 15°C. On peut aussi appliquer le bicarbonate de potassium (divers produits) sur concombres sous serre avec un délai d'attente de 3 jours et en courgettes sous abris avec un délai d'attente d'un jour.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Ruth Falkenhahn, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser & Matthias Lutz, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photo 1: S. Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona; photos 2, 11-12: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux; photos 3, 6, 9-10, 15, 17-18: C. Sauer, Agroscope; photo 4: Z. Ulbrich, Strickhof, Winterthur; photos 5, 7-8, 16: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photo 12: U. Remund, Agroscope; photo 13: M. Keller, Beratungsring Gemüse, Ins; photo 14: R. Total, Agroscope
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.